

ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE AU CENTRE POMPIDOU-METZ

REGLEMENT CONCERNANT LES RESERVATIONS

Réservations

Les modes de réservation sont les suivants :

- par Internet [www.centrepompidou-metz.fr](http://www.centrepompidou-metz.fr) / Billetterie en ligne
- par mél en écrivant à [reservation@centrepompidou-metz.fr](mailto:reservation@centrepompidou-metz.fr)
- par téléphone au 03 87 15 17 17 du lundi au vendredi et hors jours fériés

Pour toute réservation à J-20, seul le mode de réservation par téléphone sera pris en compte.  
Pour les maternelles, les réservations se font uniquement par mél ou par téléphone.

Tarifs

Le Centre Pompidou-Metz propose les lundi, mercredi, jeudi et vendredi trois formules d'accueil :

- la visite guidée d'une heure trente pour une classe de 35 élèves maximum (tarif 70€) de la maternelle à la terminale.
- l'atelier-visite de deux heures pour une classe de 30 élèves maximum (tarif 100€) pour les 5-10 ans.
- la visite en autonomie d'une heure pour une classe de 35 élèves maximum (gratuit) du CP à la terminale.

Pour information, il faut prévoir :

- 1 accompagnateur pour 6 élèves de maternelle
- 1 accompagnateur pour 8 élèves de l'école élémentaire
- 1 accompagnateur pour 12 collégiens/lycéens

Au-delà de la jauge souhaitée, il est nécessaire de prendre deux créneaux de visite.

Les tickets d'entrée sont non échangeables, non remboursables.

Pour les visites en autonomie, il est demandé de consulter le règlement de visite afin que le parcours à travers les galeries se déroule dans les meilleures conditions (disponible en ligne).

La réservation est obligatoire.

### Horaires hors période de vacances scolaires de la zone B

Les lundi, jeudi et vendredi, les horaires sont les suivants :

#### Matin

- ateliers-visites 5-10 ans : 10h-12h
- visites guidées : 10h15-11h45
- visite en autonomie : toutes les heures à partir de 10h30

#### Après-midi

- ateliers-visites : 5-10 ans : 13h-15h
- visites guidées : 13h-14h30, 14h-15h30
- visite en autonomie : toutes les heures à partir de 10h30

Le mercredi :

#### Matin

- visites guidées : 10h15-11h45
- visite en autonomie : toutes les heures à partir de 10h30

#### Après-midi

- visites guidées : 14h-15h30
- visite en autonomie : toutes les heures à partir de 10h30

### Horaires pendant les vacances scolaires de la zone B

Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi :

#### Après-midi

- visites guidées 14h-15h30 (public scolaire hors zone B ou centres aérés)
- visite en autonomie : toutes les heures à partir de 10h30



## ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE AU CENTRE POMPIDOU-METZ

### REGLEMENT DE VISITE SCOLAIRE

Ce règlement est un complément au règlement général de visite du Centre Pompidou-Metz.

Bienvenue au Centre Pompidou-Metz. Nous vous remercions de bien prendre connaissance du règlement de visite. Nous vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'enseignant ou l'éducateur est responsable de l'encadrement de son groupe :

- chaque enseignant, éducateur ou animateur sensibilise les enfants ou adolescents au respect du règlement de visite ;
- pour des raisons de sécurité, les escaliers mécaniques sont interdits aux classes de maternelles (3-5 ans). Ces dernières peuvent emprunter les ascenseurs panoramiques ou les escaliers.

#### 1/ Groupes avec médiateurs Jeune Public

- Afin que la visite se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est demandé à chacun de respecter les horaires de visites ainsi que le thème choisi lors de la réservation ;
- Toute réservation aux visites et aux ateliers-visites respectera le temps imparti ;

- Il est conseillé de se rendre sur les lieux avec 15 minutes d'avance au minimum (passage aux toilettes, vestiaires, etc) ;
- En cas de retard, le Centre Pompidou-Metz se réserve le droit de modifier le contenu de l'activité prévue dans l'Atelier-Visite ;
- Les affaires personnelles, sacs et vêtements encombrants, seront déposées dans les vestiaires. Le Centre Pompidou-Metz n'est aucunement responsable des objets perdus ;
- L'encadrement suivant est exigé :
  - 1 accompagnateur pour 6 élèves de maternelle
  - 1 accompagnateur pour 8 élèves de l'école élémentaire
  - 1 accompagnateur pour 12 collégiens/lycéens
 Les enseignants ou éducateurs sont compris dans les accompagnateurs.  
 La gratuité est prévue pour les accompagnateurs des groupes inscrits sur les créneaux dédiés ; tout accompagnateur supplémentaire devra payer un titre d'entrée.
- Il est formellement interdit de courir dans les salles d'exposition, de toucher les œuvres d'art, de boire et de manger dans les galeries. Les photographies sont autorisées, sans flash, sous réserve de disposition particulière ;
- Les visiteurs respecteront un mètre de distance avec les œuvres, dans les déplacements comme dans le stationnement ; ils veilleront à ne pas pointer du doigt une œuvre, à ne pas marcher sur les socles et au-delà des mises à distance, à ne pas s'appuyer contre les murs, à ne pas écrire sur les capots des œuvres ;
- Les visites se dérouleront dans le calme et le respect des autres visiteurs ;
- Le médiateur Jeune Public est responsable du contenu pédagogique et du déroulement de l'atelier ou de la visite. En cas de problème de discipline, il peut demander à l'enseignant d'intervenir ;
- Le Centre Pompidou-Metz ne dispose pas d'espace pour un repas tiré du sac, néanmoins, sur demande en amont de la visite, le groupe pourra être orienté vers des lieux prévus à cet effet.

## 2/ Groupes en autonomie

Les groupes en autonomie ne sont pas prioritaires sur les groupes avec médiateurs Jeune Public

À l'arrivée :

- Les groupes de visites en autonomie doivent présenter leur ticket d'accès à la billetterie. Les affaires personnelles, sacs et vêtements encombrants, seront déposées dans les vestiaires. Le Centre Pompidou-Metz n'est aucunement responsable des objets perdus ;
- Le personnel de la billetterie fournira à cette occasion des stickers pour identifier le groupe.  
La présence des accompagnateurs aux côtés des groupes est obligatoire dans les espaces du Centre Pompidou-Metz ;
- Pour information, il faut prévoir :
  - 1 accompagnateur pour 6 élèves de maternelle.
  - 1 accompagnateur pour 8 élèves de l'école élémentaire.
  - 1 accompagnateur pour 12 collégiens/lycéens.

Dans les espaces :

- En visite en autonomie, les élèves ou les enfants sont sous l'autorité du professeur ou de l'éducateur et des accompagnateurs. Les groupes peuvent être divisés en fonction du degré d'autonomie du public les constituant ; nous demandons aux professeurs ou aux éducateurs, d'être particulièrement vigilants dans les situations pédagogiques ou éducatives fondées sur l'autonomie.
- Parce que les œuvres sont fragiles, il est interdit de courir dans les salles d'expositions, de toucher les œuvres d'art, de boire et de manger dans les galeries. Les photographies sont autorisées, sans flash, sous réserve de disposition particulière ;
- Les visiteurs respecteront un mètre de distance avec les œuvres, dans les déplacements comme dans le stationnement ; ils veilleront à ne pas pointer du doigt une œuvre, à ne pas marcher sur les socles et au-delà des mises à distance, à ne pas s'appuyer contre les murs, à ne pas écrire sur les capots des œuvres ;
- Lorsqu'un groupe est devant une œuvre, il faut s'assurer qu'il n'empêche pas la fluidité de la circulation des visiteurs.
- Les visites se dérouleront dans le calme et le respect des autres visiteurs ;
- En outil pédagogique, seuls les crayons de papier et les questionnaires sont autorisés. Tout matériel pédagogique particulier demande une autorisation spécifique auprès de Anne Oster, chargée des actions éducatives et de médiation [anne.oster@centrepompidou-metz.fr](mailto:anne.oster@centrepompidou-metz.fr), un mois minimum avant la venue du groupe. Le jour de la visite, il sera identifié avec un sticker spécifique afin qu'il soit reconnaissable par les agents de sûreté et les médiateurs en salle.

- En cas de mauvais comportement (non-respect des œuvres ou du personnel encadrant), le Centre Pompidou-Metz peut inviter le groupe à sortir des espaces et donc à écourter la visite.
- Le Centre Pompidou-Metz ne dispose pas d'espace pour un repas tiré du sac, néanmoins, sur demande en amont de la visite, le groupe pourra être orienté vers des lieux prévus à cet effet.

Aide à la visite :

- Dans le cadre d'un projet de classe particulier, le professeur devra prendre un créneau en autonomie. Des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site internet du Centre Pompidou-Metz pour l'aider dans cette démarche <https://www.centrepompidou-metz.fr/fr>.  
Des professeurs-relais sont présents pour aider les enseignants dans leurs travaux préparatoires.
- Lors d'une visite en autonomie, les médiateurs en salle peuvent être sollicités au sujet des œuvres ; ils sont formés à cette mission. Des livrets pour l'élève sont souvent mis à disposition.

### 3/ Divers

Tout projet nécessitant une organisation particulière devra passer obligatoirement par Anne Oster

Chargée des actions éducatives et de médiation :

[anne.oster@centrepompidou-metz.fr](mailto:anne.oster@centrepompidou-metz.fr)

### 4/ Consignes spéciales pour les escaliers mécaniques (à partir du cours préparatoire)

Les escaliers mécaniques peuvent présenter un risque d'accident pour les enfants et adolescents si les consignes ne sont pas respectées.

Avant la montée :

- Vérifier les lacets des chaussures ;
- Constituer des sous-groupes avec accompagnateurs ;
- Espacer le départ des sous-groupes dans les escaliers mécaniques ;
- Tenir la main courante ;
- Ne pas frotter les chaussures contre les plinthes ;
- Ne pas emprunter les escaliers mécaniques à contresens ;
- Ne pas s'asseoir sur les marches, ni sur les mains courantes ;

- Ne pas stationner sur les paliers des escaliers mécaniques.